

Un office de tourisme unifié «Armagnac-d'Artagnan» le 1er janvier 2022

Au niveau du Pays d'armagnac avec 3 de ses 4 communautés de communes



Un office de tourisme unifié «Armagnac-d'Artagnan» le 1er janvier 2022

C'est un projet à l'échelon du PÉTR (1) Pays d'Armagnac, dont on parle depuis longtemps et qui a fait l'objet de réunions hebdomadaires depuis décembre 2020. Ce projet, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2022, nécessite une modification des statuts dudit PÉTR pour y faire entrer la compétence Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme. Afin de mettre en place un office de tourisme de Pays avec des antennes dans les communautés de communes.

Celles-ci doivent approuver ce changement dans les statuts : c'est chose faite, pour ce qui concerne la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA), qui l'a approuvé lors de la réunion du Conseil communautaire du 8 décembre 2021 à Luppé-Violles.

Finalité de ce projet

Selon les délibérations du Comité syndical du PÉTR du 27 septembre 2021, les atouts « incomparables » du territoire du Pays d'Armagnac ne doivent pas être concurrents entre eux, mais doivent se nourrir de leur complémentarité. Il s'agit donc d'une « mutualisation autour d'un outil commun ».

Le territoire du PÉTR est le premier territoire touristique du Gers. Il regroupe les trois quarts des sites du patrimoine, avec, notamment, Éauze, capitale antique de l'Armagnac, Lupiac, village natal de d'Artagnan et trois des plus beaux villages de France. Sans oublier l'abbaye de Flaran – reconnue grand site d'Occitanie.

De plus, il y a eu 1,5 million de nuitées touristique en 2018 sur ce territoire.

Modalités de mis en place

Cette nouvelle compétence du PÉTR lui permet de créer un office de tourisme unique avec le statut d'EPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial).

Un projet qui entraîne un transfert de compétence des communautés de communes vers le PÉTR. Mais il y a des réserves :

le transfert ne concerne pas la commune de Cazaubon, membre de la Communauté de commune du Grand Armagnac, qui a le statut de station classée de tourisme et a usé de son droit d'instituer un office de tourisme communal,

après discussion, la Communauté de communes de la Ténarèse a décidé « dans un premier temps, de ne pas s'engager dans cette démarche ».

Cela n'empêche pas les présidents du PÉTR et des trois communautés de communes engagées dans le projet « de travailler en étroite collaboration » avec avec les offices de tourisme de la Ténarèse et de Cazaubon.

Les années 2022 et 2023 seront consacrées à la fusion et à la préparation des projets communs. À partir de 2024, le fonctionnement prendra son rythme de croisière.

Fonctionnement

L'Office de tourisme du PÉTR a son siège à Éauze au siège dudit PÉTR. Il est dirigé par un Comité directeur (« Codir ») comprenant deux collègues et des membres invités. Il y a parité dans la représentation des communautés de communes (CC).

Le collège des élus comprend 15 personnes, à raison de 5 par CC, quel que soit le nombre d'habitants, soit 15 en tout.

Le collège des socio-professionnels comprend 10 membres, dont 5 prestataires et 5 représentants des filières.

Les membres invités (sans droit de vote) : le Comité départemental du tourisme et des loisirs (1 siège), Comité régional du tourisme (1 siège), l'Office de tourisme de la Ténarèse (1 siège), l'Office de tourisme thermal de Cazaubon (1 siège).

Les CC paient une contribution par habitant pour le reste à charge, une fois les subventions déduites. Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 862 000 euros. La contribution de la CCBA est de 20 000 euros (voir ci-dessous).

Critique

Christian Cuvellier, maire de Perchède, critique le fait que la Communauté de communes de la Ténarèse ne participe pas au projet. Il y voit qu'elle risque de profiter des efforts et des dépenses des autres sans s'engager.

(1) Pôle d'équilibre territorial et rural.



La salle

**Participation des 3 Communautés de Communes
Année 2022 – 15,45 €/hab**

	Nb habitants	Participation au budget annexe OT de Pays du PETR	Taxe séjour
CC Artagnan	7 159 hab	110 575 €	15 000 €
CC Bas Armagnac	8 922 hab	137 805 €	20 000 €
CC Grand Armagnac	13 509 hab	208 759 € + 135 000 € compensation taxe de séjour Cazaubon = 343 654 €	45 000 €
TOTAL	29 590 hab	592 034 €	80 000 €

Contributions des CC à l'OT du PETR



Anne-Marie-Saint-Pé, Benoît Hébert, Elisabeth Dupuy-Mitterrand et Laurent Lamothe



Christian Peyret, Joseph Belkri, Christian Cuvellier et Anne-Marie Saint-Pé



Laurent Lamothe, Jacques Tartas et Bernard Barrail



Aline Manciet, Jean-Marie Mathieu, Patrick Nalis, Bernard Sempé et David Lacoste (maire de Luppé-Violles)



Michel Pons, Lionel Desjardins, Aline Manciet et Jean-Marie Mathieu



Patrick Guichebarou, Josiane Ortega, Pierre Capdepont, Loïc Bombelli et Michel Pons